

# Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 30 mars 2017

*Présents* : Claude Vignon, Giovanni Cadeddu, Dominique Parein, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton, Laurent Benoit  
*Excusés* : Virginie Dal-Pra (pouvoir à Laurent Benoit)  
*Absent* : Michel Olivier

## *Délibérations du conseil*

➔ Financement de l'assainissement collectif - institution d'une Participation aux Frais de Branchement (P.F.B.) et de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) pour les hameaux des Revoux, du Bard, de la Gisonière, des Berthonnets, des Biassons et des Abisseaux (3<sup>e</sup> tranche de travaux d'assainissement collectif) :

- La P.F.B. est exigible dès la mise en service du réseau d'assainissement collectif. Elle représente la participation des propriétaires d'habitations aux dépenses de branchement sous la voie publique. Les élus ne souhaitant pas créer d'inégalités entre les riverains par le seul choix du tracé du collecteur principal, un montant unique moyen est retenu.
  - Pour les maisons existantes : Le montant de la P.F.B. est fixé à 297 €HT, après calcul encadré par la loi.
  - Pour les maisons postérieures à la mise en service du réseau : la commune exécutera les parties de branchement sous la voie publique et se fera rembourser du coût réel des travaux par le raccordé.
  
- La P.F.A.C. est exigible dès le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif. Elle est due dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetés dans le réseau public de collecte. Le Code de la Santé Publique fixe le plafond légal de la P.F.A.C. à 80% du coût d'un assainissement non collectif, soit 5 666 €HT (coût moyen de réhabilitation d'un assainissement individuel : 7 083 €HT - source : Agence de l'Eau Rhône-méditerranée-Corse). La P.F.A.C. n'est pas soumise à la TVA.
  - Pour les maisons existantes : la P.F.A.C. est fixée à 2 300 €. Elle sera exigible dans les cas suivants : absence d'installation individuelle ou installation vétuste et devant être totalement réhabilitée. Elle ne sera pas exigible dans le cas d'une installation individuelle récente, en bon état de fonctionnement et ne nécessitant aucun travaux. Les propriétaires qui demanderont à bénéficier de l'exonération de la P.F.A.C. doivent fournir un bilan de contrôle du SPANC de leur installation individuelle de moins d'un an.
  - Pour les maisons postérieures à la mise en service du réseau : le montant de la P.F.A.C. est fixé à 2 300 €.

*Voté à l'unanimité.*

➔ financement du service d'assainissement collectif : définition d'une consommation forfaitaire pour les usagers alimentés en eau par une source privée et raccordés au réseau d'assainissement collectif. La loi prévoit que lorsque les usagers alimentés en eau par une source privée ne sont pas équipés d'un dispositif de comptage validé par le gestionnaire du réseau d'assainissement collectif,

celui-ci peut facturer une consommation annuelle forfaitaire par habitant. Après analyse des consommations d'eau communales, le conseil fixe un volume de consommation annuelle forfaitaire de 38 m3 par habitant en résidence principale et de 12 m3 par habitant en résidence secondaire.  
*Voté à l'unanimité.*

→ Demande de subvention auprès de la Direction Régionale Jeunesse et sports et cohésion sociale - centre National pour le Développement du Sport, pour la construction d'un terrain multisports, à hauteur de 20% de l'opération, soit 8 113 €. *Approuvé à 6 voix pour et 2 voix contre (Dominique Parein et Julie Faivre)*

→ Le renouvellement pour 2017 de la mise à disposition de Mme Virginie Perucca auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour assurer le secrétariat de l'espace nordique d'Herbouilly à mi-temps est approuvé à l'unanimité.

→ Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau et assainissement en 2015, établi par la commune et validé par la DDT de la Drôme, rendant compte du service communal. *Voté à l'unanimité.* Ce rapport est disponible en ligne sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

→ Le maire rappelle que l'opération d'adressage postal a débuté en 2016, et qu'une réunion publique de présentation a eu lieu en octobre. Il convient aujourd'hui de délibérer pour approuver la nouvelle dénomination des voies communale. Les voies communales seront désormais dénommées comme suit :

Route de Roche Rousse (à partir du croisement de l'Arenier)
Route neuve
Chemin des Jaunes
Route du Buech (depuis l'église jusqu'à l'atelier communal)
Chemin de Toulouse
Chemin des Berthonnets
Chemin des Menuisiers (depuis la place de l'ours jusqu'à la RD 103)
Chemin de la Giraude (depuis le carrefour des menuisiers)
Chemin des Moreaux
Chemin des Pelaillons
Chemin des Abisseaux
Chemin de la Blachette
Chemin des Françons
Chemin de la Berthuinière
Chemin du Château du chêne vert
Chemin des Morands
Impasse du Moulin
Chemin du Bassin
Chemin du Moulinage
Impasse du Bois
Chemin de la Fleur de Lys
Chemin de Baudet
Chemin du château des Algouds
Chemin des Biassons et Ritons
Chemin du Bard
Impasse des Barraques
Chemin de Roybon
Chemin des Côtes
Chemin des Emalichères
Chemin des Michallons
Chemin des Ecoliers
Impasse de la Bouilloune
Chemin des Ecoliers
Place du Tilleul
Place du Lavoir
Place de l'Ours
Place de Tourtre

Chemin des Revoux
Chemin des Lauzes
Impasse de la Chicoune
Route de Saint-Julien-en-Vercors
Route des Grands Goulets
Route du Bois de l'Allier
Route d'Herbouilly
Route de Tourtre
Route de l'Adoin

➔ **Vote des 4 taxes locales** : le conseil décide le maintien des taux de 2016 en 2017, en attendant de voir l'évolution des taux suite aux transferts de fiscalité vers la Communauté des Communes du Royans-Vercors en 2018.

Taxe d'habitation : 10,79 %

Taxe foncière sur le bâti : 8,65 %

Taxe foncière sur non bâti : 14,52 %

*Voté à l'unanimité*

➔ **Présentation du Compte Administratif 2016 du budget Lotissement La Chicoune**

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	3 204,10 €	0,18 €
Investissement	0 €	0 €
Report 2015 (fonct.)		
Report 2015 (Invest.)		
Total	3 204,10 €	0,18 €

*Le compte administratif et le compte de gestion 2016 sont votés à l'unanimité.*

➔ **présentation du Budget Primitif 2017 du lotissement La Chicoune :**

Fonctionnement	Investissement	Total
155 310 €	0 €	155 310 €

Un 2<sup>e</sup> terrain est en cours de vente, 2 restent à vendre.

*Le Budget Primitif 2017 du lotissement La Chicoune est voté à l'unanimité.*

➔ **Présentation du Compte Administratif 2016 du budget Eau et Assainissement**

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde d'exécution</i>
Exploitation	133 318,18 €	137 040,25 €	3 722,07 €
Investissement	516 974,74 €	242 268,00 €	- 274 706,74 €
Report 2015 (exploit.)		130 964,27 €	
Report 2015 (Invest.)		236 943,23 €	
Restes à réaliser à reporter (exploit.)			
Restes à réaliser à reporter (invest.)	455 357,23 €		
Total	1 105 650,15 €	747 215,75 €	- 358 434,40 €

*Le compte administratif et le compte de gestion 2016 sont votés à l'unanimité.*

→ **présentation du Budget Primitif 2017 du service de l'Eau et Assainissement :**

Exploitation	Investissement	Total
324 049 €	404 704 €	728 753 €

Reprise des restes à réaliser des projets 2016 : tranche 3 de l'assainissement collectif (extension du réseau de collecte des eaux usées aux hameaux du Bard, Revoux, Berthonnets, Biassons)

Inscriptions au BP 2017 : branchements au réseau d'eau potable des nouvelles constructions, renouvellement progressif des compteurs et recherche des fuites

*Le Budget Primitif 2017 Eau et Assainissement est voté à l'unanimité.*

→ **présentation du Compte administratif 2016 de la commune :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	454 938,68 €	586 101,92 €
Investissement	168 658,50 €	242 369,00 €
Report 2015 (Fonct.)		164 135,83 €
Report 2015 (Invest.)	30 990,98 €	
Restes à réaliser à reporter (Fonct.)	0 €	0 €
Restes à réaliser à reporter (Invest.)	343 354,13 €	0 €
Résultat cumulé Fonctionnement	454 938,68 €	750 237,75 €
Résultat cumulé Investissement	543 003,61 €	242 369,00 €
TOTAL CUMULE	997 942,29 €	992 606,75 €

*Le compte administratif et le compte de gestion 2016 sont votés à l'unanimité.*

→ **présentation du Budget Primitif 2017 de la commune :**

Fonctionnement	Investissement	Total
844 621 €	467 054 €	1 311 675 €

Poursuite des restes à réaliser 2016 :

- Rénovation de la mairie et aménagement de l'agence postale communale
- Adressage postal
- Aménagement intérieur de l'atelier communal

Inscriptions 2017 en dépenses :

- programme annuel de travaux de voirie
- réfection des façades du clocher

Le trésorier alerte les élus sur la future tension de la trésorerie communale durant la concomitance des travaux d'assainissement et de rénovation de la mairie. Il conseille de contracter un emprunt à court terme pour sécuriser le paiement des dépenses prévues au printemps et à l'été, en attendant les soldes de subventions attendues. Les élus approuvent ce conseil et la mairie sollicitera un financement bancaire.

Les opérations d'investissement nouvelles - isolation extérieure de l'atelier, construction d'un terrain multisports et de toilettes sèches à l'aire de pique-nique - sont suspendues à l'attribution des financements demandés et à l'annonce des dotations annuelles de l'Etat. Il est décidé de ne pas les inscrire au budget 2017 à ce stade, elles pourront être inscrites selon les résultats en cours d'année par des décisions modificatives du budget.

*Le Budget Primitif 2017 de la commune est voté à l'unanimité.*

### **Décisions du conseil**

→ Julie Faivre et Dominique Parein expriment leurs interrogations sur la pertinence du projet de terrain multisports prévu en lieu et place du terrain de tennis désaffecté. Cet équipement se veut être un outil d'animation sociale et sportive à destination des jeunes, elles souhaitent qu'une étude soit réalisée pour confirmer le souhait des personnes concernées. Laurent Benoit répond que les institutrices ont été informées et associées à la réflexion, et qu'elles sont très favorables à cet équipement. Contactés lors d'échanges informels, plusieurs jeunes du village ont également confirmé leur intérêt pour le terrain de sports et le lieu. Une note d'opportunité sera transmise rapidement aux élus avec les pièces justificatives nécessaires.

→ L'association Rando d'âne du Vercors sollicite la location du terrain communal en contrebas de la station d'épuration de Tourtre. Le conseil approuve la vente d'herbe pour l'année 2017, pour un montant de 50 €.

→ Gildas Porcheron sollicite la location du terrain communal sous l'école. Le conseil approuve la vente d'herbe pour l'année 2017, pour un montant de 50 €.

*Secrétaire de séance : Laurent Benoit*